

## Annexe 5.3

# Annexe aux dispositions particulières Vaud

Le réseau autoroutier vaudois comporte un certain nombre de tunnels. L'approche de ces ouvrages avec des convois exceptionnels, sera annoncée à l'OTP (Opérateur trafic professionnel), afin qu'il puisse enclencher les feux de signalisation au clignotant avant le passage du convoi et le rétablir une fois le danger écarté. Il est important de ne pas oublier ces appels, car il en va de la sécurité du convoi et des autres usagers de la route. Sur certains tronçons, pendant que les feux seront au clignotant, la vitesse sera également abaissée à 80 km/h.

Un délai est à prendre en compte, entre le moment de l'appel et l'enclenchement des feux. Pour cette raison, l'Opérateur de trafic sera avisé environ 2 km avant le passage d'un tunnel ou d'une série de tunnels. Il sera à nouveau contacté à la sortie du dernier ouvrage de la série.

### Tunnels sur A1 (1 à 2) :

Châbles  
Bruyères  
Arrissoules  
Pomy

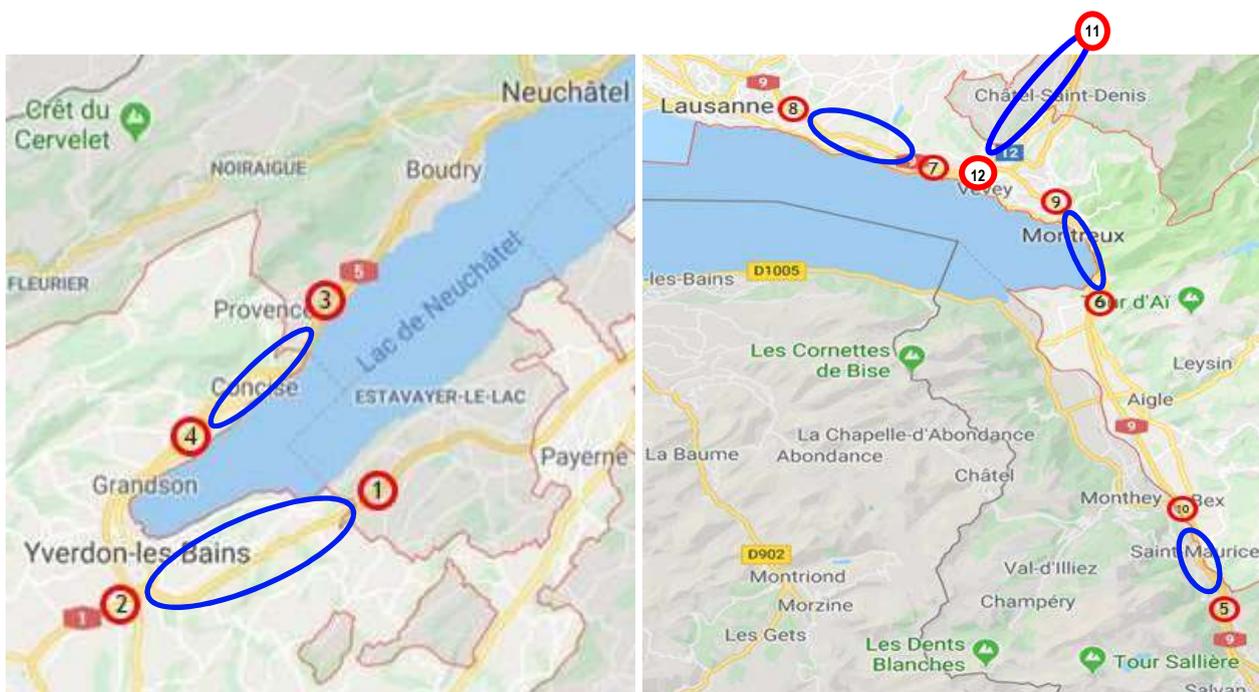
### Tunnels sur A5 (3 à 4) :

Onnens  
Concise  
Lance

### Tunnel sur A9 (5 à 10)

Arzillier  
Glion  
Flonzaley  
Criblette  
Chauderon  
Belmont

**A12** (11 à 12) particularité dans la descente du "toboggan"



## Annexe 5.3

### A1 Berne – Lausanne

30 minutes avant l'arrivée sur le canton, l'Opérateur doit être avisé de l'arrivée du convoi. Peu après l'aire de ravitaillement de La Rose de La Broye, il sera rappelé pour demander la mise au clignotant des tunnels jusqu'à Yverdon.

Lieu et mesures à prendre	Photos
<p>Peu après l'aire de ravitaillement de La Rose de La Broye, enclenchement des phases pour les tunnels, jusqu'à Yverdon.</p> <p>1</p> 	
<p>Yverdon, déclenchement des phases.</p> 	

## Annexe 5.3

## A1 Lausanne – Berne

Lieu et mesures à prendre	Photos
<p>Echangeur A1 / A5, enclenchement des phases pour les tunnels, jusqu'à La Rose de La Broye.</p> <p>2</p> 	
<p>Sortie de la tranchée de Châbles, déclenchement des phases.</p> 	

## Annexe 5.3

### A5 Neuchâtel – Yverdon

30 minutes avant l'arrivée sur le canton, l'Opérateur doit être avisé de l'arrivée du convoi. A la hauteur de la jonction de Vaumarcus, il sera rappelé pour demander la mise au clignotant des tunnels jusqu'à Grandson.

Lieu et mesures à prendre	Photos
<p>Vaumarcus, enclenchement des phases pour les tunnels, jusqu'à Grandson.</p> <p>3</p> 	
<p>Grandson, déclenchement des phases.</p> 	

## Annexe 5.3

## A5 Yverdon – Neuchâtel

Lieu et mesures à prendre	Photos
<p>Grandson, enclenchement des phases pour les tunnels, jusqu' à Vaumarcus.</p> <p>4</p> 	
<p>Vaumarcus, déclenchement des phases.</p> 	

## Annexe 5.3

### A9 Sierre – Lausanne

30 minutes avant l'arrivée sur le canton, l'Opérateur doit être avisé de l'arrivée du convoi. A la hauteur de l'aire de repos Dents de Morcles, il sera rappelé pour demander la mise au clignotant des tunnels jusqu'à Bex Sud.

Lieu et mesures à prendre	Photos
<p>Aire de repos Dents de Morcles, enclenchement des phases, pour le tunnel de l'Arzillier.</p> <p>5</p> 	
<p>Semi-jonction de Bex Sud, déclenchement des phases.</p> 	

## Annexe 5.3

Sortie Villeneuve, enclenchement des phases, pour le tunnel de Glion. La demande faite avant la montée du viaduc de Chillon, permet de bénéficier d'un abaissement de la vitesse et des feux clignotants également sur la partie haute de ce tronçon, ce qui est sécuritairement très utile, surtout lorsque la progression du convoi est particulièrement lente sur la montée.

6



Aire de repos de Pertit, déclenchement des phases.



Sortie Chexbres 1'000 mètres, enclenchement des phases pour les tunnels, jusqu'à Belmont.

7



## Annexe 5.3

Sortie Lausanne-Vennes 1'000 mètres, déclenchement des phases.



## A9 Lausanne – Sierre

## Lieu et mesures à prendre

Jonction de Lausanne-Vennes, enclenchement des phases pour les tunnels, jusqu'à Chexbres.

8



## Photos



## Annexe 5.3

Jonction de Chexbres, déclenchement des phases.



Jonction de Montreux, enclenchement des phases, pour le tunnel de Glion.

9



Jonction de Villeneuve, déclenchement des phases.



## Annexe 5.3

Semi-jonction de Bex Nord, enclenchement des phases, pour le tunnel de l'Arzillier.

10



Jonction de St-Maurice, déclenchement des phases.



## Annexe 5.3

### A12 Berne - Vevey (Châtel St-Denis – Echangeur de la Veyre)

Au vu de la topologie de ce tronçon autoroutier, il y a lieu de signaler le passage de convoi exceptionnel par le biais de panneau à message variable (PMV). Ainsi, les autres usagers sont avertis de la présence d'un véhicule lent sur le secteur.

Lieu et mesures à prendre	Photos
<p>A12 Veveyse (dir Vevey)</p> <p>Dès le passage de la jonction de Châtel St-Denis, faire appel à l'OTP et indiquer l'arrivée du convoi</p> <p style="text-align: center;"><b>11</b></p> <p>L'OTP appliquera le message sur le PMV</p>	 

## Annexe 5.3

Lieu et mesures à prendre

Photos

A12 / A9 Echangeur de la Veyre

12



Dès l'échangeur passé, l'OTP sera renseigné afin de faire révoquer le message sur le PMV